



Ville de  
**Rixheim**

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Téléphone: 03 89 64 59 59  
Télécopie: 03 89 44 47 07  
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL  
secretariat.general@rixheim.fr

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM**

### **Séance ordinaire du 25 mars 2021 Cité des Sports, rue Vaclav Havel à Rixheim**

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33  
Nombre de conseillers municipaux présents : 28 (du point 1 au point 8)  
26 (du point 9 au point 28)

#### **Séance présidée par Madame Rachel BAECHEL, Maire**

#### **Assistaient à la séance :**

Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Olivier BECHT, Ludovic HAYE, Véronique FLESCHE, Bérangère MICODI, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Bruno TRANCHANT.

#### **Excusés :**

Mme Guileine LEVY (procuration à Mme Valérie MEYER)  
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. Jean KIMMICH)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI  
Mme Bilge BAYRAM  
M. Lucas SCHERRER  
M. Olivier BECHT (absent à partir du point 9)  
M. Ludovic HAYE (au point 3, ne prenant pas part au vote ; absent à partir du point 9)  
Mme Rachel BAECHEL (au point 3, ne prenant pas part au vote)  
Mme Véronique FLESCHE (au point 9, ne prenant pas part au vote pour la subvention de l'Orchestre d'Harmonie)  
M. Patrice NYREK (au point 9, ne prenant pas part au vote pour la subvention de l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont)

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Richard PISZEWSKI, Adjoint au Maire, secrétaire

M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, secrétaire adjoint

**Assistaient en outre à la séance :**

1 journaliste



## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 et du 11 février 2021

### **FINANCES**

3. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020
4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020
6. Vote des taux de fiscalité
7. Approbation du Budget Primitif 2021
8. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement
9. Attribution de subventions
10. Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement
11. Convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association Sportive Sociale et Culturelle d'Ile-Napoléon – année 2021
12. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont – année 2021
13. Convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim – année 2021
14. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball
15. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASER Volley-Ball
16. Conventions de partenariat entre la Ville de Rixheim et d'autres associations sportives
17. Remboursement de frais à un tiers

### **INTERCOMMUNALITE**

18. Pacte de gouvernance Mulhouse Alsace Agglomération

## **URBANISME**

19. Convention de financement des travaux d'extension du réseau électrique rue de l'Île Napoléon, au moyen d'un projet urbain partenarial (PUP)

## **ENVIRONNEMENT**

20. Programmation des projets à caractère environnemental (GERPLAN)
21. Convention de mise à disposition d'un terrain communal à usage de jardin partagé entre la Ville et l'association « Jardin d'Etang »

## **JURIDIQUE / FONCIER**

22. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020
23. Acquisition de parcelles – régularisation foncière
24. Constitution d'une servitude de cour commune – complément à la délibération du 11 février 2021
25. Indemnité de logement aux ministres des cultes
26. Convention de prêt d'œuvres
  
27. Informations du Maire et des Adjointes
28. Divers

**Point 1 de l'ordre du jour**

**Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide de nommer :

- Monsieur Richard PISZEWSKI
- Monsieur Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

**Point 2 de l'ordre du jour**

**Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 17 décembre 2020 et du 11 février 2021**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 17 décembre 2020 et du 11 février 2021.

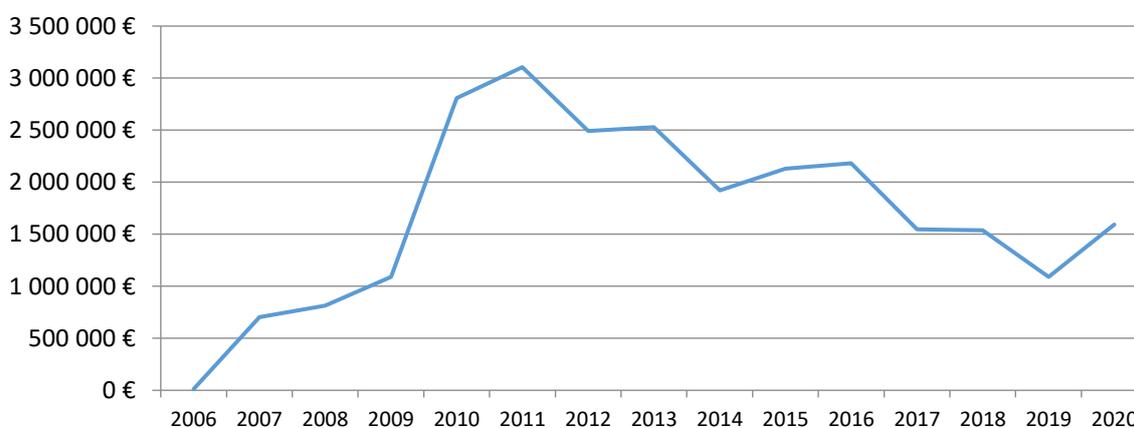
**Point 3 de l'ordre du jour****Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021****Rapporteur : Madame le Maire**

L'épidémie de Covid-19, qui s'est répandue dès les premiers mois de l'année 2020 sur les 5 continents, avec des répercussions profondes sur la santé des populations, l'économie, les finances, les industries, les transports et la vie sociale, a provoqué l'annulation de nombreux événements (festifs, sportifs, culturels, patriotiques, etc.).

Aussi, le niveau de trésorerie de nombreuses collectivités affiche une hausse par rapport à 2019, alors que le pays subit une décroissance historique.

Cette tendance s'observe également à Rixheim. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) nette évolue de plus de 500.000 € : **1.592.395,80 €** en 2020 (contre 1.089.481,35 € en 2019). Il est rappelé que la CAF nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement, d'une part, et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées de l'amortissement de la dette, d'autre part.

### RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2020



Le résultat de la gestion 2020, toutes sections confondues, est de **3.222.576,06 €** et s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2020	15 753 263,93	13 473 686,39	2 279 577,54
Section d'Investissement 2020	5 917 444,80	4 974 446,28	942 998,52
			<b>3 222 576,06</b>

Il s'explique comme suit :

- les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à 99,5 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, divers événements ont été annulés ; les charges réelles de fonctionnement affichent ainsi un taux de réalisation de 87,7 %.

Une partie des investissements programmés en 2020 a dû être reportée. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 1.374.600 € en dépenses d'investissement,
- 47.200 € en recettes d'investissement,
- 235.234 € en dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de ces restes à réaliser, le résultat net de l'exercice 2020 s'élève à **+1.659.942,06 €**.

## 1. Section de Fonctionnement

L'excédent d'exécution est de +2.279.577,54 €.

### 1.a. Les Dépenses

Les **charges à caractère général** (fournitures et services) s'élèvent à 2.557.504,95 € et représentent 19,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (-1,9 % par rapport à l'exercice 2019).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 6.671.371,73 €, représentent 50,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (-2,0 % par rapport à l'exercice 2019).

Les **contingents et participations obligatoires** (comptes 655) s'élèvent à 1.928.123,20 € et représentent 14,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (-11,8 % par rapport à l'exercice 2019).

Ils se composent principalement des contributions intercommunales :

- au Syndicat de Communes de l'Île-Napoléon (SCIN)..... 1.521.600,00 €  
dont 362.600,00 € au titre de l'administration générale du Syndicat (-15,0 %),  
256.200,00 € au titre des actions Jeunesse et Centre de Loisirs (-5,5 %),  
902.800,00 € au titre de la voirie communale (-7,6 %),
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours..... 222.465,83 €  
soit -3,1 % par rapport à l'exercice 2019,
- aux Brigades Vertes..... 36.693,39 €  
soit +2,3 % par rapport à l'exercice 2019,
- au Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)..... 135.876,00 €  
soit -0,8 % par rapport à l'exercice 2019.

Les **subventions** (comptes 657) s'élèvent à 905.602,92 € et représentent 6,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (-6,2 % par rapport à l'exercice 2019).

Elles se composent

- de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....43.400,00 €  
soit -22,1 % par rapport à l'exercice 2019,

- des subventions aux associations.....862.202,92 €  
soit -5,2 % par rapport à l'exercice 2019.

Les **charges financières** (comptes 66) s'élèvent à 236.709,21 €, représentent 1,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (-10,5 % par rapport à l'exercice 2019 ).

Les **versements et restitutions de fiscalités** (comptes 739) comprennent notamment :

- la pénalité pour insuffisance de logements sociaux (231.597,42 €),
- le reversement d'une part des recettes fiscales 2020 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne ( 235.234,00 €).

#### 1.b. Les Recettes

Les **contributions directes** (compte 73111) s'élèvent à 6.203.871,00 € et représentent 40,1 % des recettes réelles de fonctionnement (+1,2 % par rapport à l'exercice 2019). Elles correspondent aux produits issus de la taxe d'habitation et des taxes foncières, dont les taux sont stables depuis 2007.

Les **autres impôts et taxes** (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité,...) ont rapporté 1.423.609,92 €, soit +0,7 % par rapport à l'exercice 2019.

La **Communauté d'Agglomération (m2A)** verse à la Ville des Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) fixes de 5.159.327,00 € (compte 7321). Elles représentent 33,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, m2A

- rembourse à la Ville les charges relatives aux locaux abritant le Musée du Papier Peint (81.213,11 € / article 92322 / compte 70876),
- rembourse à la Ville les charges relatives aux bâtiments abritant les activités 'Petite-enfance' et les animations périscolaires (169 298,62 € / article 92422 / compte 70876),
- rembourse à la Ville les charges relatives à la Propreté Urbaine (202.175,08 € / article 92813 / compte 70876),
- reverse à la Ville une part de son Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (19.251,00 € / comptes 73223 et 739223 / chapitre 933).

Les **allocations compensatrices** pour perte de produits fiscaux, versées par l'Etat et le Département représentent 502.123,00 € (+3,8 % par rapport à l'exercice 2019 / comptes 748).

La **Dotations Globales de Fonctionnement** (compte 741) régresse de 15,2 %. Elle est limitée à la seule Dotation de Base (410.025,00 €) et ne représente plus que 2,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **2. Section d'Investissement**

Hors opérations financières, le programme d'investissement a été réalisé à 59,1 %.

### **2.a. Les restes à réaliser**

Les **restes à réaliser**, c'est-à-dire les opérations non réalisées en 2020 et reportées sur le budget 2021, s'élèvent en dépenses à 1.374.600,00 € et représentent 36,7 % du programme d'investissement de l'exercice 2020.

Ces crédits sont détaillés dans le document 'Ville de Rixheim - Compte Administratif 2020'. A l'instar des résultats, ils seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2021.

### **2.b. Les réalisations principales**

**900 – Administration générale : 1.152.771,99 €** avec notamment :

- le reversement au SCIN de la subvention de 533.000,00 € versée par m2A pour la construction de l'Annexe à la Commanderie (locaux affectés au Musée du Papier Peint),
- la construction de la 2<sup>e</sup> tranche du Centre Technique Municipal (404.187,60 €),
- le diagnostic des travaux à entreprendre dans le cadre de la restauration de la Commanderie (35.525,00 €),
- la réfection du parvis de l'Eglise Saint-Léger (60.000,00 € versés au SCIN),

**901 – Sécurité et salubrité publiques : 70.234,40 €** avec notamment :

- le remplacement de caméras de vidéo-protection (43.150,80 €),

**902 – Enseignement : 180.525,56 €** avec notamment :

- l'équipement et la réfection des écoles maternelles (46.297,40 €),
- l'équipement et la réfection des écoles primaires (117.288,05 €),

**904 – Sports et jeunesse : 126.264,71 €** avec notamment :

- la réfections des stades municipaux avec mise en place d'un arrosage automatique (28.796,58 €),
- le remplacement de la chaudière de l'ancien Centre Commercial de l'Île-Napoléon (42.344,80 €),

**905 – Interventions sociales et santé : 84.912,55 €** au titre de :

- l'acquisition du Pôle Médical de l'Île-Napoléon,

**908 – Aménagement et services urbains, environnement : 239.511,52 €** avec notamment :

- l'acquisition de parcelles rue de Mulhouse (145.000,00 €),

**909 – Action «économique : 341.217,12 €** au titre de :

- la rénovation de l'ancienne forge et de la place du marché (versés au SCIN).

Monsieur Ludovic HAYE, conseiller municipal, prend la parole :

*« Je remercie Madame le Maire pour la présentation du budget.*

*J'aimerais souligner l'intelligence de ce budget, qui est une gestion « en bon père de famille ». D'une part, on peut noter la continuité du budget avec le précédent Maire Olivier BECHT, poursuivi par moi-même avec une part d'investissement très importante. De gros projets d'investissement ont fait l'objet d'autorisation de programme dont les paiements ont été étalés. La survenue de la crise liée au Covid-19 a impacté un certain nombre de ces programmes d'investissement prévus pour la période 2020-2026.*

*Les restes à réaliser seront problématiques, toutes les communes voudront reprendre leurs investissements en même temps, ce qui créera un engorgement des entreprises et des matières premières qui seront indisponibles.*

*Nous avons également poursuivi les travaux de voirie, nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir baissé le taux de renouvellement.*

*Une ville ne s'arrête jamais de vivre, même pendant une crise. Il a fallu continuer à s'occuper de nos concitoyens, de nos agents. Cette gestion a été faite intelligemment, notamment grâce au travail de Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services et des services de la ville.*

*Pour conclure, j'aimerais féliciter une nouvelle fois l'ensemble de l'équipe municipale. Notre bonne gestion nous laisse des perspectives d'actions intéressantes. »*

*Madame le Maire demande à Madame Catherine MATHIEU-BECHT de présider au vote du Compte Administratif.*

*Madame le Maire et Monsieur Ludovic HAYE sortent de la salle.*

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- De donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2020 ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser, énumérés dans le document 'Ville de Rixheim - Compte Administratif 2020' ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels figurant dans le document 'Ville de Rixheim - Compte Administratif 2020'.

### **Point 4 de l'ordre du jour**

#### **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Le compte de gestion de la Ville de RIXHEIM, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse Couronne, Comptable de la Ville, a été rapproché du Compte Administratif 2020.

Les résultats des 2 documents sont en tous points identiques.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité** décide :

De déclarer que le compte de gestion de la Ville de RIXHEIM, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse Couronne, Comptable de la Ville, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Point 5 de l'ordre du jour**

##### **Affectation des résultats de l'exercice 2020**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 ayant été approuvés, il convient de définir l'affectation des résultats.

Les résultats sont rappelés ci-après :

Excédent de la section de Fonctionnement 2020	+ 2.279.577,54 €
Excédent de la section d'Investissement 2020	+ 942.998,52 €
<b>Total des 2 sections</b>	<b>+ 3.222.576,06 €</b>
Bilan des restes à réaliser 2020	- 1.327.400,00 €
Provision reportée	- 235.234,00 €
<b>Résultats incluant les reports</b>	<b>+1 659.942,06 €</b>

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité** décide :

- D'affecter une part de l'excédent de la section de Fonctionnement 2020, soit 2.044.343,54 €, au financement de la section d'Investissement 2021 par la réalisation d'une réserve de ce montant au chapitre 910 (Opérations patrimoniales) / compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- De conserver le solde de l'excédent de la section de Fonctionnement 2020, soit 235.234,00 €, dans sa section (compte 002) ;
- De conserver l'excédent de la section d'investissement, soit 942.998,52 €, dans sa section (compte 001).

## **Point 6 de l'ordre du jour**

### **Vote des taux de fiscalité**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Les taux d'imposition appliqués en 2020 étaient de :

- 16,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 64,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale.

Concernant la taxe d'habitation, son taux ne fait plus l'objet d'un vote. En effet, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation appliqués en 2019, soit 15,20 % pour Rixheim.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux voté par la commune en 2021 doit tenir compte de la fusion des parts communale (taux 2020 : 16,12%) et départementale (taux 2020 : 13,17%) dans le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (article 1640 G du Code Général des Impôts). La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus versée aux communes à compter de 2021 (mais perçue par l'Etat qui en achèvera sa suppression progressive d'ici à 2023, pour les foyers fiscaux encore concernés).

Monsieur Olivier BECHT, conseiller municipal, prend la parole :

*« En premier point, il est nécessaire de faire de la pédagogie pour comprendre les nouvelles mesures liées à la suppression de la taxe d'habitation. Le Président de la République, le Gouvernement avec l'accord du Parlement ont décidé de supprimer la taxe d'habitation. A partir de 2022, les Français ne paieront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Evidemment, cela engendre une perte dans les finances des communes de près de 16 milliards d'euros.*

*Pour les citoyens, c'est une bonne chose car cette taxe elle est payée quasiment par tous les contribuables. En revanche, pour les communes, c'est une perte sèche.*

*Pour une commune comme Rixheim, la taxe d'habitation représentait plus de 3 millions d'euros. Le Parlement a donc décidé de compenser cette perte en affectant la part de la taxe foncière, qui était perçue par les Départements aux communes.*

*En second point, nous nous apprêtons à voter pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive la non augmentation des taux des impôts locaux. Cette équipe municipale a fait le choix d'ajuster les recettes aux dépenses et non les dépenses aux recettes. Nous avons fait le choix d'une dépense saine et de la stabilité du taux des impôts depuis plus de 13 ans, tout en réduisant notre endettement, qui a été divisé par trois, et en continuant à investir pour notre ville.*

*Il y a peu de collectivités en France qui ont réussi à stabiliser leur taux des impôts locaux.*

*Nous continuons à investir pour le territoire, pour notre commune, pour nos concitoyens, pour les services aux habitants, pour l'avenir de la collectivité et en même temps. »*

Monsieur Philippe WOLFF, Adjoint au Maire prend la parole :

*« J'aimerais savoir si cette compensation de la perte de la taxe d'habitation sera à hauteur du montant perdu ? Que se passera-t-il pour les départements qui vont perdre ses recettes ?*

*Bien sûr, on peut se réjouir de la baisse d'un impôt en tant qu'individu. Mais cet impôt nous permettait à nous, commune, d'être maître de nos budgets et de nos investissements. C'est très bien de ne pas augmenter les taux d'imposition, mais il pourrait y avoir des projets et des*

*investissements, utiles à l'ensemble des citoyens, qui nécessiteraient que l'on augmente ces taux. »*

Monsieur Olivier BECHT, conseiller municipal, prend la parole pour apporter une réponse à Monsieur Philippe WOLFF :

*« Les communes seront compensées intégralement. Il y aura un double mécanisme que l'on appelle le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.*

*Les départements sont également compensés par la perte de leurs ressources sur la taxe foncière à travers le transfert par une part de la TVA.*

*En ce qui concerne les taux d'imposition, nous ne sommes pas dessaisis de la maîtrise de notre destin. A travers le transfert de ce taux de la taxe foncière, nous avons la possibilité de continuer à voter les taux communaux. Le fait que nous puissions avoir ce transfert de taux de taxe foncière du Département nous permet de garder ce pouvoir fiscal, c'est-à-dire de garder les taux.*

*Nous avons aujourd'hui un contrat de confiance avec les concitoyens. Si les citoyens demandent de nouveaux investissements, qui vont au-delà de notre budget, alors il y aura un dialogue avec les Rixheimois. »*

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021, comme suit :
  - 29,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 64,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## Point 7 de l'ordre du jour

### Approbation du Budget Primitif 2021

Il est rappelé que ce budget est voté par **fonction**, le niveau de vote étant :

- le **chapitre** pour la section de fonctionnement,
- l'**article** pour la section d'investissement.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 11 février 2021. En particulier :

- la pression fiscale est stable,
- aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

En 2008, la Municipalité a lancé un vaste programme d'investissement pour adapter les infrastructures de la Commune à la taille de la population. Ce programme d'équipement étant à ce jour intégralement réalisé, un nouveau programme de rénovation et de réhabilitation est lancé. Il vise à améliorer le confort et la qualité énergétique des équipements existants.

L'exercice 2021 prévoit ainsi la poursuite de :

- la réhabilitation de l'ancienne forge et de la place du marché

et entame :

- la restauration de la Commanderie,
- la réhabilitation de l'immeuble sis 24 rue Zuber (ancien bâtiment des Services Techniques),
- la rénovation des bâtiments scolaires, et notamment pour le présent exercice, l'Ecole Primaire de l'Île-Napoléon,
- la rénovation des salles de sports, et notamment pour le présent exercice, le Gymnase du Centre La Rotonde et le COSEC.

Les compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 ayant été approuvés lors de la présente séance, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020 sont repris dans le présent budget.

Les excédents de la gestion 2020 et l'annulation des pénalités pour insuffisance de logements sociaux permettent de dégager une Capacité d'Auto-Financement (CAF) nette de 433.700 € et une disponibilité de près de 4.200.000 € pour les investissements.

Le budget primitif est ainsi arrêté comme suit :

	<b>Budget Primitif 2021</b>	Budget 2020	Ecart	Evolution
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 794 800,00 €</b>	15 857 200,00 €	-62 400,00 €	-0,4 %
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 885 200,00 €</b>	6 580 600,00 €	-1 695 400,00 €	-25,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 680 000,00 €</b>	22 437 800,00 €	-1 757 800,00 €	-7,8 %

Il est rappelé que le Compte Administratif 2020 contient diverses écritures de régularisation d'actif, notamment l'intégration du groupe scolaire de l'île-Napoléon dans le patrimoine communal.

### **A. La Section de Fonctionnement**

#### **A.1. Les charges**

	<b>Budget 2021</b>	Budget 2020	Ecart	
011 Charges à caractère général	<b>3 566 600,00</b>	3 530 000,00	36 600,00	1,0%
012 Charges de personnel	<b>7 082 000,00</b>	7 082 000,00	0,00	0,0%
022 Dépenses imprévues	<b>75 000,00</b>	30 000,00	45 000,00	150,0%
023 Virement à la section d'investissement	<b>707 200,00</b>	582 200,00	125 000,00	21,5%
042 Opérations de transfert entre sections	<b>408 900,00</b>	442 700,00	-33 800,00	-7,6%
65 Autres charges de gestion courante	<b>3 226 400,00</b>	3 181 800,00	44 600,00	1,4%
66 Charges financières	<b>212 000,00</b>	242 000,00	-30 000,00	-12,4%
67 Charges exceptionnelles	<b>21 900,00</b>	25 600,00	-3 700,00	-14,5%
739 Reversement & restitution d'impôts et taxes	<b>494 800,00</b>	740 900,00	-246 100,00	-33,2%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 794 800,00</b>	15 857 200,00	-62 400,00	-0,4%

#### **Compte 011 : Charges à caractère général**

L'évolution concerne principalement :

- la sécurité des bâtiments et équipements,
- les nouveaux contrats de maintenance et d'entretien (logiciel 'Urbanisme', nettoyage des vitres).

**Compte 65 : Charges de gestion courante**

L'évolution concerne les contributions et subventions versées à des structures partenaires :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (-23.400 €),
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (+6.600 €),
- Contributions au Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon (+61.400 €).

**Compte 739 : Reversement et restitutions s/impôts et taxes**

La pénalité pour insuffisance de logements s'élevait à 231.600 € en 2020. L'abrogation de l'arrêté préfectoral de carence et la prise en compte des 2 subventions versées en 2019 à des bailleurs sociaux (NEOLIA et SOMCO) permettent d'annuler la pénalité pour 2021.

Chaque année, la Ville reverse une part de ses recettes fiscales à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne (235.234,00 €).

**A.2. Les produits**

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	
002 Reprise du résultat de la gestion précédente	<b>235 234,00</b>	235 234,00	0,00	0,0%
013 Atténuations de charges	<b>125 500,00</b>	125 500,00	0,00	0,0%
042 Opérations de transfert entre sections	<b>106 400,00</b>	100 900,00	5 500,00	5,5%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	<b>1 019 000,00</b>	1 045 700,00	-26 700,00	-2,6%
73 Impôts et taxes	<b>12 666 700,00</b>	12 695 100,00	-28 400,00	-0,2%
74 Dotations, subventions et participations	<b>1 073 600,00</b>	1 072 500,00	1 100,00	0,1%
75 Autres produits de gestion courante	<b>488 200,00</b>	476 800,00	11 400,00	2,4%
76 Produits financiers	<b>300,00</b>	300,00	0,00	0,0%
77+ 78 Produits exceptionnels	<b>79 866,00</b>	105 166,00	-25 300,00	-24,1%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 794 800,00</b>	15 857 200,00	-62 400,00	-0,4%

**Compte 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses**

L'écart concerne principalement l'atténuation des participations des usagers de la Maison de Vie, suite à l'annulation de diverses activités, eu égard à la crise sanitaire.

**Compte 73 : Impôts et taxes**

Le dispositif FPIC (Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), instauré par m2A en 2016, est définitivement supprimé.

## **Compte 74 : Dotations, subventions et participations**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les dotations de compensation versées par l'Etat, ne sont pas notifiées à ce jour. Le présent budget prévoit la stabilité de ces aides financières.

## **Compte 75 : Autres produits de gestion courante**

Le loyer versé par l'Etat, pour les locaux occupés par la Gendarmerie rue d'Angleterre, a été réévalué en septembre 2020. Par ailleurs, la location du Pôle Médical de l'Île-Napoléon génère une recette annuelle supplémentaire de 6.900 €.

## **Comptes 77 + 78 : Produits exceptionnels**

Le budget 2020 a bénéficié de la reprise d'une provision pour risques et charges.

### **A.2.1. La fiscalité**

La suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux interviendra d'ici à 2023.

- 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2021 ;
- pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 ;
- ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux voté par la commune en 2021 tient compte de la fusion des parts communale (taux 2020 : 16,12%) et départementale (taux 2020 : 13,17%) dans le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (article 1640 G du Code Général des Impôts).

Les taux de fiscalité, approuvés lors de la présente séance, sont rappelés ci-après :

- Taxe Foncière sur le bâti 29,29 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Les bases fiscales n'étant pas notifiées à ce jour, le présent budget estime le produit fiscal 2021 à 6.210.000 € (stable par rapport à 2020).

### **A.2.2. L'Épargne**

La CAF brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 1 009 700 €. La CAF nette, c'est-à-dire la CAF brute diminuée de l'amortissement de la dette, s'élève à **433.700 €**.

## **B. La Section d'Investissement**

### **B.1. Les financements disponibles**

Epargne nette de l'exercice	433.700
Reprise des résultats 2020 en section d'investissement	2.987.343
FCTVA + Taxes d'urbanisme (comptes 10)	543.500
Autres subventions ou participations (comptes 13)	152.857
Cession de l'immeuble sis 5 rue Leclerc	80.000
Autres recettes	5.400
<b>TOTAL</b>	<b>4.202.800</b>

Cette disponibilité permet de réaliser les projets suivants :

### **B.2. Les projets de l'exercice**

	<b>Reports 2020</b>	<b>Nouveaux 2021</b>	<b>Prévisions 2021</b>
Crédits 'reports' annulés	216 500,00	-216 500,00	<b>0,00</b>
Réserve pour dépenses imprévues		30 000,00	<b>30 000,00</b>
Rénovation de bâtiments communaux (études)	12 300,00	33 200,00	<b>45 500,00</b>
Rénovation de la Commanderie		700 000,00	<b>700 000,00</b>
Rénovation de l'ancien bâtiment des Services Techniques (24 rue Zuber)		150 000,00	<b>150 000,00</b>
Annexe à la Commanderie : Equipements et travaux	3 400,00	-400,00	<b>3 000,00</b>
Construction de la 2e tranche CTM (solde)	42 700,00	11 800,00	<b>54 500,00</b>
1 nettoyeur HP (aire de lavage)	16 000,00	-300,00	<b>15 700,00</b>
Outillage pour équipes techniques	29 800,00	-500,00	<b>29 300,00</b>
Mobilier pour les services municipaux	4 700,00	-700,00	<b>4 000,00</b>
Coffre-fort pour accueil et pré-accueil	1 500,00		<b>1 500,00</b>
Hôtel de Ville : Aménagement du rez-de-chaussée (faux-plafond + éclairage)	35 000,00	-25 000,00	<b>10 000,00</b>
Hôtel de Ville : Rénovation des armoires électriques et de régulation en chaufferie	4 800,00	100,00	<b>4 900,00</b>
Hôtel de Ville : Remplacement de 2 châssis de désenfumage	8 900,00	-1 200,00	<b>7 700,00</b>
Hôtel de Ville : Remplacement des commandes des 2 désenfumages		3 000,00	<b>3 000,00</b>
Service Informatique : Migration téléphonie Numéris		6 900,00	<b>6 900,00</b>
Service Informatique : Sécurité : Protection des données et licences pare-feu		26 000,00	<b>26 000,00</b>
Service Informatique : Renouvellement du Parc	5 000,00	16 000,00	<b>21 000,00</b>
Matériel électoral (urnes, isolements,...)	2 500,00	4 500,00	<b>7 000,00</b>
Création d'un nouveau site Internet	10 200,00	400,00	<b>10 600,00</b>
Appareil photo hybride plein format		2 500,00	<b>2 500,00</b>

Fêtes et Cérémonies - Diverses acquisitions	4 900,00	-400,00	<b>4 500,00</b>
Illuminations et décorations de Noël (rue de Habsheim, Place Montjoie, traverses de rue)		4 000,00	<b>4 000,00</b>
Foyer Paroissial Ile-Napoléon : Rénovation	15 000,00		<b>15 000,00</b>
Eglise St-Léger : Réfection des chéneaux et nettoyage des gouttières		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Cimetière communal : 1 Columbarium		10 000,00	<b>10 000,00</b>
Cimetière communal : Divers travaux		150 000,00	<b>150 000,00</b>
Gendarmerie rue d'Angleterre - Divers travaux (sortie service, clôture,...)		60 000,00	<b>60 000,00</b>
Police Municipale : Logiciel de gestion en full web		5 600,00	<b>5 600,00</b>
Police Municipale : 8 bâtons télescopiques + étuis		1 500,00	<b>1 500,00</b>
Police Municipale : Migration téléphonie / réseau		7 500,00	<b>7 500,00</b>
Sécurisation traversée passages piétons par plots lumineux (pour les scolaires)	5 800,00	-400,00	<b>5 400,00</b>
Vidéo-protection : Fibre optique (étude)		6 000,00	<b>6 000,00</b>
Vidéo-protection : Remplacement de caméras	35 000,00	1 600,00	<b>36 600,00</b>
Installations de divers défibrillateurs		10 500,00	<b>10 500,00</b>
Service Incendie : Equipements	11 700,00	9 800,00	<b>21 500,00</b>
Service Incendie : Armoire séchante		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Divers bâtiments : Mise en conformité PSH	6 700,00	3 300,00	<b>10 000,00</b>
Caserne des pompiers : Mise en place d'un contacteur pour badge	1 900,00	100,00	<b>2 000,00</b>
Service Incendie : Transformation d'un garage pour hébergement véhicule sanitaire		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Service Incendie : Création sanitaires hommes et femmes avec toilettes et douches		15 000,00	<b>15 000,00</b>
Service Incendie : Remplacement des poteaux d'incendie	1 500,00	8 500,00	<b>10 000,00</b>
Service Incendie : Remplacement du VTU (Véhicule Tout Usage) n° 1 de 1997	23 500,00	-200,00	<b>23 300,00</b>

Matériel pour les écoles maternelles et primaires	99 800,00	37 700,00	<b>137 500,00</b>
Ecole Maternelle Centre : Aménagements PSH extérieurs	12 500,00	-1 800,00	<b>10 700,00</b>
Ecole Maternelle Centre : Remplacement des poteaux bois et structure	8 000,00	-6 100,00	<b>1 900,00</b>
Ecole Maternelle Ile-Napoléon : Rénovation du sol des vestiaires + WC	2 500,00		<b>2 500,00</b>
Ecole Maternelle Romains : Rénovation de la salle centrale et de la cuisine	20 000,00	-18 600,00	<b>1 400,00</b>
Ecole Maternelle Romains : Rénovation de 4 salles de classe (peinture)		4 000,00	<b>4 000,00</b>
Ecole Maternelle Romains : Remplacement éclairage des salles de classe		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Ecole Primaire Centre : Bat C - Remplacement de la centrale incendie	5 000,00		<b>5 000,00</b>
Ecole Primaire Centre : Bat B et C - Remplacement de la porte extérieure	4 100,00	-2 600,00	<b>1 500,00</b>
Ecole Primaire Centre : Bat A - Rénovation des WC de la cour		20 000,00	<b>20 000,00</b>
Ecole Primaire Centre : Bat B - Peinture salles de classe		2 000,00	<b>2 000,00</b>
Ecole Primaire Centre : Bat B - Mise aux normes du tableau électrique		1 200,00	<b>1 200,00</b>
Ecole Primaire Entremont - Remplacement de la centrale incendie obsolète	600,00		<b>600,00</b>
Ecole Primaire Entremont : Réfection sols 2 classes (bâtiment B) + sol salle de jeux	31 700,00	-21 700,00	<b>10 000,00</b>
Ecole Primaire Ile-Napoléon : Rénovation (études)		100 000,00	<b>100 000,00</b>
Ecole Primaire Romains : Modification électrique passage régime IT à TT	17 000,00		<b>17 000,00</b>
Goupe Scolaire Romains : Allée verte pour la cour		35 000,00	<b>35 000,00</b>
Manifestations : Tonnelles + rack de garnitures + corbeilles à déchets	5 000,00		<b>5 000,00</b>
Musée : Réhabilitation de l'ascenseur	35 000,00	-1 500,00	<b>33 500,00</b>
Archives : Restauration de registres	1 500,00		<b>1 500,00</b>
Tennis ASER : Subvention d'équipement pour construction nouveau terrain Padel		4 000,00	<b>4 000,00</b>
Boxing Ile-Napoléon : Porte grillagée pour régulation accès salle de musculation	1 500,00	200,00	<b>1 700,00</b>

COSEC : Extension et réhabilitation (études)		70 000,00	<b>70 000,00</b>
COSEC : Remplacement du générateur d'air chaud (en fin de vie)		25 000,00	<b>25 000,00</b>
Gymnase St-Jean : Reprise trop-plein sur toiture terrasse + mise en peinture		13 000,00	<b>13 000,00</b>
Gymnase St-Jean : Remplacement des tubes d'évacuation des fumées		3 000,00	<b>3 000,00</b>
Stades : Sablage et carottage de 2 terrains de foot		12 000,00	<b>12 000,00</b>
Stade Ile-Napoléon : Enrouleur arroseur		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Place de la Jumenterie : Installation d'un coffret électrique extérieur	6 500,00	7 500,00	<b>14 000,00</b>
Parcours Vita : Aménagement d'un espace 'street workout'	12 000,00	-2 700,00	<b>9 300,00</b>
Aire de jeux des Hespérides : Rénovation		68 000,00	<b>68 000,00</b>
Aire de jeux Rinderacker : Remplacement de 2 jeux à ressort	3 500,00		<b>3 500,00</b>
Ile-Napoléon : Remplacement des panneaux de baskets extérieurs	2 300,00	700,00	<b>3 000,00</b>
Le Trèfle : Optimisation des installations techniques (chauffage et climatisation)	77 000,00	73 000,00	<b>150 000,00</b>
Le Trèfle : Mise en place d'une structure grillagée	2 000,00	900,00	<b>2 900,00</b>
Le Trèfle : Remplacement de l'interphone de LA PASSERELLE		1 000,00	<b>1 000,00</b>
Centre LA ROTONDE : Rénovation du sol du gymnase		80 000,00	<b>80 000,00</b>
Aide à l'accessibilité des cabinets médicaux	8 500,00	-500,00	<b>8 000,00</b>
Aménagement de la Maison des Solidarités	15 000,00	-11 900,00	<b>3 100,00</b>
Aide aux bailleurs sociaux		50 000,00	<b>50 000,00</b>
Urbanisme : Etude urbaine centre-ville + requalification des abords de l'ancienne forge		20 000,00	<b>20 000,00</b>
Urbanisme : Logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme et matériel		28 500,00	<b>28 500,00</b>
Propreté urbaine : Nouvelle balayeuse (remplacement DULEVO)	85 000,00	-900,00	<b>84 100,00</b>
Eclairage Public : Remplacement de mâts, luminaires,...	10 000,00		<b>10 000,00</b>

Eclairage Public : Remplacement lampes au sodium par LED	12 000,00	3 000,00	<b>15 000,00</b>
Eclairage de 2 passages piétons rue Schweitzer		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Réseau d'électrification : diverses extensions (rues Ottmarsheim, Marguerites, Carrière)	82 000,00	-2 000,00	<b>80 000,00</b>
Signalisation routière : Fourniture de panneaux & matériel de signalisation	8 400,00	11 600,00	<b>20 000,00</b>
Equipe VOIEPUB : Godets pour tractopelle VOLVO	3 000,00	-1 600,00	<b>1 400,00</b>
Equipe VOIEPUB : Véhicule plateau (remplacement actuel MAXITY)		35 000,00	<b>35 000,00</b>
Acquisition d'un enrouleur avec bâche sur camion KERAX pour transport des enrobés	2 000,00		<b>2 000,00</b>
Entrées de ville : Aménagements	6 900,00	8 100,00	<b>15 000,00</b>
Cour de la Commanderie : Réhabilitation de la fontaine		15 000,00	<b>15 000,00</b>
Parc Commanderie : Acquisition panneaux pédagogiques / rempl panneaux 'Biodiversité'		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Fleurissement : Renouvellement des bacs du Centre-Ville	27 500,00	-300,00	<b>27 200,00</b>
Equipe JARDIN : 2e micro-tracteur (polyvalence, arrosage, fauchage)	47 400,00	8 500,00	<b>55 900,00</b>
Equipe JARDIN : Véhicule plateau (remplacement actuel IVECO)		29 000,00	<b>29 000,00</b>
Réserve pour acquisitions foncières	9 000,00	600 000,00	<b>609 000,00</b>
Acquisition parcelle rue du Stade	115 100,00		<b>115 100,00</b>
Démolition de l'immeuble sis 17 rue des Vergers	50 000,00	-2 700,00	<b>47 300,00</b>
Aides à l'installation d'activités maraîchères et élevage (agriculture bio et circuit court)		10 000,00	<b>10 000,00</b>
Plantation d'arbres, haies et vignes	30 000,00	20 000,00	<b>50 000,00</b>
Création d'une forêt native - Plantations de pousses d'arbres sur 10 ares		5 000,00	<b>5 000,00</b>
Etude pour l'aménagement de la zone humide (parcelle HOLCIM)	6 000,00	4 000,00	<b>10 000,00</b>
Environnement : Acquisitions foncières	10 000,00	20 000,00	<b>30 000,00</b>
Place du Marché : Rénovation de l'ancienne forge		410 000,00	<b>410 000,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 374 600,00</b>	<b>2 828 200,00</b>	<b>4 202 800,00</b>

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- De voter le Budget Primitif 2021 tel que présenté, et par chapitres pour la section de fonctionnement ;
- De voter le Budget Primitif 2021 tel que présenté, et par articles pour la section d'investissement ;
- D'autoriser Madame le Maire à utiliser les crédits inscrits pour dépenses imprévues ; il en rendra compte au Conseil municipal lors de la première séance qui suivra l'ordonnancement des dépenses ;
- D'approuver l'état des amortissements de l'exercice 2021, tel que détaillé dans le document 'Ville de Rixheim – Budget Primitif 2021'.

### **Point 8 de l'ordre du jour**

#### **Vote des autorisations de programme et crédits de paiement**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2020, point 8 de l'ordre du jour,

Vu le Compte Administratif 2020 de la Ville, approuvé lors de la présente séance,

Vu le Budget Primitif 2021 de la Ville, approuvé lors de la présente séance,



*la subvention demandée s'élève à 6.000,- €,*  
27 voix pour

- Centre de Danse Cynthia Jouffre - RIXHEIM .....4.000,00 €  
- *acompte voté le 11 février 2021* .....- 2.000,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 4.000,- €,* ..... 2.000,00 €  
*la subvention demandée s'élève à 4.000,- €,*  
28 voix pour

article 92312 / compte 6574  
Arts plastiques et autres activités artistiques

- Cercle des Arts - RIXHEIM .....1.475,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.475,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 1.475,- €,*  
28 voix pour

article 9233 / compte 6574  
Action culturelle

- Association 'Fêtes et Costumes' - RIXHEIM .....300,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 300,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 300,- €,*  
28 voix pour

- Société d'Histoire de Rixheim .....1.140,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.140,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 1.140,- €,*  
28 voix pour

- Association des Arboriculteurs de Rixheim-Eschentzwiller.....1.500,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.500,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 1.500,- €.-*  
28 voix pour

article 9040 / compte 20422  
Sports et Jeunesse

- A.S.E.R. Tennis - RIXHEIM .....4.000,00 €  
*pour la construction d'un nouveau terrain Padel (tranche 3 / 3)*  
*subvention d'équipement, imputée en section d'investissement et amortie sur 5 ans,*  
*la subvention demandée s'élève à 12.000,00 € (répartie sur 3 ans),*  
28 voix pour

article 9240 / compte 6574  
Sports et Jeunesse

*sur proposition de l'OMSAJ :*

- Les Archers du Cercle – RIXHEIM..... 1.000,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.000,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 1.000,- €,*  
28 voix pour

- Asphalte Roller – RIXHEIM.....2.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 2.000,- €,  
la subvention demandée s'élève à 3.000,- €,  
28 voix pour
  
- Gymnastique Volontaire – Section de Rixheim – RIXHEIM..... 600,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 400,- €,  
la subvention demandée s'élève à 1.000,- €,  
28 voix pour
  
- A.S.R. Football – RIXHEIM..... 11.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 12.500,- €,  
la subvention demandée s'élève à 16.000,- €,  
28 voix pour
  
- A.S.R.I.N. – RIXHEIM ..... 3.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 2.500,- €  
la subvention demandée s'élève à 20.000,- €,  
28 voix pour
  
- Ping Pong Amical – RIXHEIM..... 2.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 5.000,- €,  
la subvention demandée s'élève à 2.000,- €,  
28 voix pour
  
- A.S.E.R. Tennis Padel – RIXHEIM..... 7.500,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 7.500,- €,  
la subvention demandée s'élève à 10.000,- €,  
28 voix pour
  
- ASPTT Mulhouse-Rixheim – section Handball..... 34.500,00 €  
- acompte voté le 17 décembre 2020..... - 15.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 34.400,- € 19.500,00 €  
la subvention demandée s'élève à 50.000,- €,  
28 voix pour
  
- A.S.E.R. – Section Volley – RIXHEIM..... 24.000,00 €  
- acompte voté le 17 décembre 2020..... - 15.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 24.000,- € 9.000,00 €  
la subvention demandée s'élève à 24.000,- €,  
28 voix pour
  
- C.S.S.L. Basket – RIXHEIM..... 21.000,00 €  
- acompte voté le 17 décembre 2020..... - 9.000,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 21.000,- €, 12.000,00 €  
la subvention demandée s'élève à 21.000,- €,  
28 voix pour
  
- Société de Tir Victoria – RIXHEIM ..... 400,00 €  
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 400,- €,  
la subvention demandée s'élève à 4.800,- €,  
28 voix pour
  
- AS BIKE Cross Team – RIXHEIM..... 3.000,00 €

*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 3.500,- €,  
la subvention demandée s'élève à 5.000,- €,  
28 voix pour*

article 92422 / compte 6574

Autres activités pour les jeunes et centres socioculturels

- A.S.S.C.I.N. (Association Sportive, Sociale et Culturelle – Ile-Napoléon) - RIXHEIM..... 5.000,00 €  
*pour mémoire: pas de subvention en 2020 ; dernière subvention : 5.000 € en 2019,  
la subvention demandée s'élève à 5.000,- €,  
28 voix pour*
- ACPE (Association du Centre Polyvalent d'Entremont) - RIXHEIM..... 54.000,00 €  
- *acompte voté le 17 décembre 2020*..... - 20 000,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 54.000,- €, 34.000,00 €  
la subvention demandée s'élève à 54.000,- €,  
27 voix pour*

article 92510 / compte 6574

Santé

- Association 'Vivre à Saint-Sébastien' - RIXHEIM ..... 500,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.000,- €,  
la subvention demandée s'élève à 1.000,- €,  
28 voix pour*

article 92521 / compte 6574

Service à caractère social pour handicapés

- Association des Paralysés de France (APF) - MULHOUSE ..... 50,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 100,- €,  
28 voix pour*

article 92523 / compte 6574

Actions en faveur des personnes en difficulté

- Banque Alimentaire du Haut-Rhin - MULHOUSE..... 400,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 400,- €,  
28 voix pour*

article 92524 / compte 6574

Interventions sociales et santé - Autres services

- Terre des Hommes Alsace – RIXHEIM ..... 2.185,00 €  
*pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 2 185,- €,  
la subvention demandée s'élève à 2 185,- €,  
28 voix pour*

- Association Française des Sclérosées en plaques (AFSEP) - BLAGNAC.....50,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 50,- €,*  
*28 voix pour*

article 9261 / compte 6574  
Services en faveur des personnes âgées

- SSIAD (Association de Gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile des Communes de Rixheim-Habsheim-Eschentzwiller-Zimmersheim) - RIXHEIM ..... 650,00 €  
*pour mémoire: pas de subvention en 2020 ; dernière subvention : 650 € en 2019,*  
*28 voix pour*
- APALIB (Assoc Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) - MULHOUSE .....500,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 500,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 1.400,- €,*  
*28 voix pour*
- APAMAD (Assoc Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile) - MULHOUSE .....400,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 250,- €,*  
*la subvention demandée s'élève à 3.903,- €,*  
*28 voix pour*
- Association DELTA REVIE - MULHOUSE .....300,00 €  
*pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 300,- €,*  
*28 voix pour*

article 92823 / compte 6574  
Espaces verts urbains

- Amicale des Pêcheurs de Rixheim.....1.032,00 €  
*exceptionnelle, pour des travaux d'élagage,*  
*28 voix pour*

de rejeter les demandes formulées par :

- Association 'Le Souvenir Français' – Comité Rhin et Coteaux - WALHEIM,
- Groupement Transfrontalier Européen - ANNEMASSE,
- Association 'Chœur de Garçons de Mulhouse' - MULHOUSE,
- AIDES Alsace – MULHOUSE.

**Point 10 de l'ordre du jour****Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement****Rapporteur : Madame le Maire**

Par délibération du 16 septembre 2020, le Conseil municipal approuvait le plan de financement relatif à l'opération de restauration de la Commanderie.

Pour mémoire, les travaux envisagés concerneront la toiture, la charpente, la zinguerie, les éléments de pierre de taille, les façades, les menuiseries extérieures et les sols et peintures de la partie centrale.

Il ressort des diagnostics préalables réalisés par Jean-Luc ISNER, architecte du patrimoine, une estimation du coût des travaux de l'ordre de 4 200 000,00 € hors taxe (valeur actualisée décembre 2020).

A cette somme, il convient d'ajouter les différentes prestations intellectuelles nécessaires au projet (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur SPS, etc.) qui étaient évaluées quant à elles à 1 025 000,00 € hors taxe.

Toutefois, la procédure d'appel d'offres a permis de réévaluer ce montant à la baisse en l'estimant désormais à 540 000 €, portant ainsi le coût global de l'opération à 4 740 000,00 € hors taxe.

Aussi, il convient de tenir compte de ces nouveaux éléments et d'actualiser le plan de financement de la manière suivante :

- Opération dans son ensemble (prestations intellectuelles et travaux)

	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
Direction régionale des affaires culturelles	40,00%	1 896 000,00€
Dotation de soutien à l'investissement local	7,34%	348 000,00€
Département du Haut-Rhin	12,66%	600 000,00€
Région Grand-Est	20,00%	948 000,00€
Ville de Rixheim	20,00%	948 000,00€
	<b>100,00%</b>	<b>4 740 000,00€</b>

- Pour les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, études sanitaires, assurances)

Direction régionale des affaires culturelles	40,00%	216 000,00€
Dotation de soutien à l'investissement local	7,34%	39 636,00€
Département du Haut-Rhin	12,66%	68 364,00€
Région Grand-Est	20,00%	108 000,00€
Ville de Rixheim	20,00%	108 000,00€
	<b>100,00%</b>	<b>540 000,00€</b>

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'actualiser le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions et dotations auprès des différents co-financeurs pour les prestations intellectuelles et les travaux, et de signer tous les documents y afférents.

### **Point 11 de l'ordre du jour**

#### **Convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association Sportive Sociale et Culturelle d'Ile-Napoléon – année 2021**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

En vue d'assurer un meilleur contrôle des subventions versées aux associations, la Ville de Rixheim a décidé de signer une convention de partenariat avec chaque association pour laquelle le Conseil municipal aura décidé l'octroi d'une subvention de plus de 1.000 €, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties et de formaliser le soutien financier qu'apporte la Ville à l'association.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions décrites dans leur demande de subvention et prend acte de ce que l'utilisation de la subvention allouée ne peut avoir d'autre objectif que celui de servir l'intérêt général local à travers son action.

L'association s'engage à respecter les obligations décrites dans le projet de convention ci-annexé.

La Ville de Rixheim pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire, résilier la convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée ou si les sommes perçues ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de celle-ci.

L'Association Sportive Sociale et Culturelle d'Ile-Napoléon (ASSCIN) a pour vocation d'organiser des activités et des animations pour les habitants de l'Ile-Napoléon. Au titre de l'exercice 2021, l'association bénéficie d'une subvention de 5.000,00 €.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'ASSCIN ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont – année 2021**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000,00 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association du Centre Polyvalent d'Entremont (ACPE) est concernée par ces dispositions. La convention sera signée pour 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

**Point 13 de l'ordre du jour**

**Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim – année 2021**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000,00 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim est concernée par ces dispositions.

La convention sera signée pour 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

#### **Point 14 de l'ordre du jour**

#### **Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'association « ASPTT Mulhouse-Rixheim Hand-Ball » est concernée par ces dispositions.

La convention sera signée pour 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention à conclure entre la Ville de Rixheim et l'association ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement de la subvention pour 2021.

#### **Point 15 de l'ordre du jour**

#### **Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASER Volley-Ball**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'association «ASER Volley-Ball» est concernée par ces dispositions.

La convention sera signée pour 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention à conclure entre la Ville de Rixheim et l'association ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement de la subvention pour 2021.

### **Point 16 de l'ordre du jour**

#### **Conventions de partenariat entre la Ville de Rixheim et d'autres associations sportives**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

En vue d'assurer un meilleur contrôle des subventions versées aux associations, la Ville de Rixheim a décidé de signer une convention de partenariat avec chaque association pour laquelle le Conseil municipal aura décidé l'octroi d'une subvention de plus de 1.000 €, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties et de formaliser le soutien financier qu'apporte la Ville à l'association.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions décrites dans leur demande de subvention et prend acte de ce que l'utilisation de la subvention allouée ne peut avoir d'autre objectif que celui de servir l'intérêt général local à travers son action.

Les associations sportives suivantes sont concernées par ces dispositions :

- CSSL Rixheim Basket
- AS Rixheim
- ASER Tennis-Padel
- Ping Pong Amical
- Asphalte Roller Rixheim-Wittenheim
- AS Rixheim Ile Napoléon
- AS BIKE CROSS TEAM

Les conventions seront signées pour 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver les conventions à conclure entre la Ville de Rixheim et les associations ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement des subventions pour 2021.

### **Point 17 de l'ordre du jour**

#### **Remboursement de frais à un tiers**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

Le Conseil des Aînés a créé un site internet, hébergé par la Sté OVH de Roubaix. Le coût de l'hébergement et du renouvellement du nom du domaine s'élève pour la période du 26/11/2020 au 25/11/2021 à 56,20 €.

Les factures de la Sté OVH ont été réglées par M. Gilbert BOLLI, membre du Conseil des Aînés. Il sollicite le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

De rembourser à M. Gilbert BOLLI les frais engagés, soit 56,20 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 9261 (Services en faveur des personnes âgées) du Budget 2021.

### **Point 18 de l'ordre du jour**

#### **Pacte de gouvernance Mulhouse Alsace Agglomération**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

Monsieur Fabian Jordan, président de m2A, est venu présenter ce pacte de gouvernance à Rixheim le 24 février dernier.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil

d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- De donner un avis favorable au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération ;
- De charger Madame le Maire de transmettre cet avis au Président de m2A.

#### **Point 19 de l'ordre du jour**

#### **Convention de financement des travaux d'extension du réseau électrique rue de l'Île Napoléon, au moyen d'un projet urbain partenarial (PUP)**

#### **Rapporteur :**

Le PUP, outil de financement des équipements publics, permet aux communes de signer une convention avec les constructeurs ou les propriétaires des terrains concernés par des opérations d'aménagement. Il fixe le programme de réalisation et le coût des équipements répondant aux besoins de l'opération, ainsi que les modalités de participation au financement.

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire du fait de la construction d'un ensemble immobilier composé de 60 logements, sise 130 – 132 rue de l'Île Napoléon, par la société Bouygues Immobilier. Cette opération se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme, et fait l'objet de la demande de permis de construire PC 068 278 20K0045 en cours d'instruction.

Le coût prévisionnel de l'extension du réseau électrique est estimé, par Enedis, à 26 955 euros HT.

S'agissant de travaux rendus nécessaires par la réalisation de l'opération, la Ville a proposé la conclusion d'une convention de PUP pour la prise en charge du financement de ces travaux par Bouygues Immobilier, qui l'a accepté.

La convention de PUP exonère de droit les signataires du paiement de la part communale de la taxe d'aménagement pour les permis de construire délivrés dans le périmètre du PUP, pour une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de projet urbain partenarial avec la société Bouygues Immobilier pour le terrain sis 130 - 132 rue de l'Île Napoléon ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet et à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

### **Point 20 de l'ordre du jour**

#### **Programmation des projets à caractère environnemental (GERPLAN)**

##### **Rapporteur : Monsieur Jean KIMMICH**

Dans le cadre de la programmation annuelle GERPLAN, la Ville a sollicité l'inscription des projets suivants :

- Actions pédagogiques et de sensibilisation à destination des scolaires et périscolaires pour un coût prévisionnel de 4000 € HT.
- Construction et installation d'un hôtel à hirondelles avec la participation des scolaires pour un coût prévisionnel de 6 800 € TTC.
- Création d'une forêt native selon la méthode Miyawaki sur une parcelle communale pour un coût prévisionnel de 5000 € HT.
- Acquisition foncière au titre de l'espace naturel sensible pour un coût prévisionnel de 30 000 € HT.
- Plantation d'arbres, de haies, de fruitiers, d'arbustes à baies pour un coût prévisionnel de 50 000 € HT.

L'inscription de ces projets peut permettre l'obtention de subventions de la part de la Communauté d'Agglomération (m2A) et de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du GERPLAN.

D'autres subventions sont également mobilisables, notamment celles de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la Région Grand-Est.

Le plan de financement prévisionnel de chaque action est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	<b>Crédits (€)</b>	<b>Subventions escomptées (€)</b>	<b>Crédits après subvention</b>
Actions pédagogiques scolaires et périscolaires	4 000,00	GERPLAN : CEA 40%	2 400,00

Construction et installation d'un hôtel à hirondelles	6 800, 00	GERPLAN : CEA 40 % M2A 20%	2 720,00
Création d'une forêt native	5 000,00	GERPLAN : CEA 40%	3 000,00
Acquisition foncière au titre de l'ENS	30 000,00	GERPLAN : CEA 30%	21 000,00
Plantations	50 000,00	GERPLAN : CEA 40% M2A 20 %	20 000,00

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

- La préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- La limitation des effets liés au changement climatique ;
- La poursuite de la sensibilisation des scolaires à la préservation des espèces et des ressources.

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver les opérations décrites ci-dessus sous réserve du respect des crédits budgétaires affectés à ces opérations ;
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à introduire des demandes de subventions auprès des organismes susceptibles de contribuer aux actions environnementales précitées ;
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer toute pièce inhérente à ces projets.

#### **Point 21 de l'ordre du jour**

#### **Convention de mise à disposition d'un terrain communal à usage de jardin partagé entre la Ville et l'association « Jardin d'Etang »**

#### **Rapporteur : Monsieur Jean KIMMICH**

Conformément à ses engagements la Municipalité souhaite créer des jardins partagés dans tous les quartiers, mêlant démocratie participative et émergence de lien social. Il convient en effet de favoriser les modes alternatifs de culture de proximité en mettant à la disposition des habitants des espaces où les citoyens pourraient effectuer des plantations.

Propriétaire de la parcelle CL N°61, d'une superficie de 2196 m<sup>2</sup>, située rue de l'Abattoir, la Ville de Rixheim souhaite encourager la création d'un jardin partagé sur ce terrain. Suite à deux réunions publiques en février et décembre 2020, la mobilisation des habitants est au rendez-vous. Une vingtaine de personnes s'est rassemblée dans le but de créer et gérer le jardin partagé. De ces rencontres est née l'association « Jardin d'Etang » qui sera très prochainement inscrite au Tribunal judiciaire de Mulhouse, présidée par 2 co-présidents, Mme Sewing et M. Dietsch.

Afin d'acter la mise à disposition gratuite du terrain communal, il est proposé de passer une convention avec l'association. Cette dernière pourra ainsi débiter les travaux de jardinage dès ce printemps.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain communal à usage de jardin partagé ;
- D'autoriser l'Adjoint Délégué à signer ladite convention ;
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer toute pièce inhérente à ce projet.

### **Point 22 de l'ordre du jour**

#### **Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire en 2020.

La liste des transactions conclues en 2020 est détaillée ci-dessous tandis que les mouvements patrimoniaux réalisés sur l'exercice budgétaire 2020 sont quant à eux retracés dans le compte administratif.

#### **I. Les acquisitions**

##### **A. A titre gratuit ou à l'euro symbolique**

1. Groupe scolaire « Ile Napoléon », rue Victor Hugo et avenue Charles Zumstein : parcelles cadastrées section AL n° 86 de 47,50 ares et section AK n° 82 de 58,97 ares acquis auprès du SCIN dans le cadre d'un transfert de compétence ;
2. Terrain cadastré section AB n° 152 de 0,61 are rue de la Sablière acquis auprès des époux LIMA pour intégration au domaine public ;
3. Terrain cadastré section DV n° 97 de 0,35 are rue Wilson acquis auprès de Monsieur ALLHEILY pour intégration au domaine public ;
4. Terrain cadastré section BS n° 125 de 0,71 are rue des Pierres acquis auprès des époux ROSENBLATT pour intégration au domaine public.
5. Terrains « HOLCIM » section AH n° 49, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135 pour une surface totale de 5 hectares, 58 ares et 45 centiares situés au lieudit

« LANDSTRASSACKER » dans le cadre de la restauration de la zone humide.

**B. A titre onéreux**

1. Terrains cadastrés section CY n° 13 et n° 16 de 4,01 ares chemin de Brunstatt acquis auprès de M. MARX pour la somme de 902,25€ afin de constituer une réserve foncière ;
2. Terrains cadastrés section DK n° 133, n° 134 et n° 135 de 2,58 ares rue Saint Jean acquis auprès de la SNCF pour la somme de 8 500,00€ dans le cadre d'une régularisation après des travaux de voirie ;
3. Local professionnel de 23m<sup>2</sup> destiné à une activité médicale et place de parking situés au 134, rue de l'Île Napoléon acquis auprès de la SCCV Pôle Santé Napoléon pour la somme de 82 570,00€ ;
4. Terrain forestier cadastré section CX 30 de 34,74 ares acquis auprès des consorts NITHART pour la somme de 3 127,00€ et destiné à être exploité par le SIFAM.

**II. Les cessions**

**A. A titre gratuit ou à l'euro symbolique**

1. Terrains cadastrés section AZ n° 115/42, n° 116/42, n° 132/44 et n° 127/41 de 8,88 ares situés rue de la Carrière cédés à la SOMCO pour la réalisation d'un programme de logements locatifs aidés ;

**B. A titre onéreux**

Terrain cadastré section BR n° 77 de 1,37 are impasse de l'Aérodrome cédé à la SCI « Impasse de l'Aérodrome » pour la somme de 8 220,00€ dans le cadre d'une régularisation foncière ;

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

D'approuver le bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées sur l'année 2020 tel qu'il vient d'être exposé.

## **Point 23 de l'ordre du jour**

### **Acquisition de parcelles – régularisation foncière**

#### **Rapporteur :**

#### **1/ Rue du Loir**

Dans le cadre d'une régularisation foncière, Monsieur Marius SCHMITT a donné son accord pour céder, à titre gratuit, sa parcelle cadastrée section AW n° 57 de 15,27 ares, représentant toute la rue du Loir.

#### **2/ Rue des Mésanges**

Dans le cadre d'une régularisation foncière, les conjoints BURNER et MEYER ont donné leur accord pour céder, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section DD n° 101 de 3,05 ares, représentant une partie de la rue des Mésanges.

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, qui prévoit que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Vu l'article L.1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.1212-1 du Code Général des propriétés des personnes publiques ;

Considérant que ces dispositions permettent de recourir à un acte authentique en la forme administrative pour acquérir ou vendre un bien immobilier, le Maire étant chargé de recevoir et authentifier l'acte envisagé ;

Considérant dès lors que le Maire ne pourra pas signer l'acte en tant que cocontractant et qu'il convient d'autoriser un Adjoint à signer l'acte à intervenir ;

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'acquérir gratuitement auprès des propriétaires actuels ou futurs concernés, pour intégration dans le domaine public, les parcelles suivantes :

<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Surface</b>
AW	57	15,27a
DD	101	3,05a

- D'autoriser la signature des actes afférents par actes authentiques en la forme administrative, à recevoir et à authentifier par Madame le Maire,
- De charger Monsieur Philippe WOLFF, Adjoint au Maire, de la signature des actes ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente.

## **Point 24 de l'ordre du jour**

### **Constitution d'une servitude de cour commune – complément à la délibération du 11 février 2021**

#### **Rapporteur :**

Lors du dernier Conseil municipal, une servitude de cour commune a été consentie à Monsieur Hervé ROHRBACH, propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n° 0073, afin de construire une extension de terrasse avec piscine sur son terrain.

La précédente délibération n'exigeait de M. ROHRBACH aucune indemnité en contrepartie de cette servitude. Or, pour des raisons fiscales, il est nécessaire de mettre à la charge du bénéficiaire une indemnité d'un euro symbolique.

En dehors de ce point, toutes les autres dispositions de la délibération du 11 février 2021 restent inchangées.

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

De compléter la délibération du 11 février 2021 en précisant que l'octroi de la servitude de cour commune à l'égard de M. Hervé RORBACH se fera en contrepartie d'une indemnité d'un euro.

## **Point 25 de l'ordre du jour**

### **Indemnité de logement aux ministres des cultes**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Dans les trois départements concordataires, les communes doivent verser une indemnité de logement aux ministres des cultes reconnus lorsqu'il n'existe pas de bâtiments affectés à leur logement.

S'il s'agit d'une dépense à caractère obligatoire pour la ville au sens de l'article L.2543-3 du code général des collectivités territoriales, aucun texte réglementaire n'en détermine le montant.

A cette fin, la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2003 avait fixé cette indemnité à 1 920 € par an. En 2011, cette dernière a été revalorisée à hauteur de 2 246,40 € par an sans qu'un vote de l'assemblée délibérante ne vienne entériner cette décision.

Au regard des règles comptables, il est toutefois nécessaire d'acter ce montant par une délibération.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- De fixer le montant de l'indemnité forfaitaire de logement allouée aux ministres des cultes à hauteur de 2 246,40 € par an ;
- De suspendre l'indemnité pendant la période de vacances des postes ;
- D'imputer la dépense à l'article 92025 / compte 6558 (autres contributions obligatoires).

### **Point 26 de l'ordre du jour**

#### **Convention de prêt d'œuvres**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

La famille de René VETTER, artiste rixheimois, souhaite que ses œuvres puissent être exposées dans des locaux appartenant à la ville.

Pour ce faire, sa fille, Madame Marianne BUCHLIN, a proposé de prêter plusieurs tableaux à la ville afin qu'ils soient exposés dans la salle de réunion de l'annexe de la Commanderie.

Ce prêt est consenti à titre gratuit et comprend un tableau destiné à être affiché en permanence ainsi que plusieurs tableaux qui seront exposés temporairement après concertation entre la ville et la prêteuse.

En contrepartie, la ville s'engage à dénommer la salle de réunion de l'annexe de la Commanderie « salle René VETTER » ainsi qu'à y apposer une plaque biographique résumant la vie de l'artiste.

Toutes les modalités du prêt sont définies par une convention.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'unanimité** décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prêt d'œuvres ainsi qu'à prendre toutes les décisions nécessaires à son exécution ;
- De nommer la salle de réunion de l'annexe à la Commanderie « salle René VETTER ».

**Point 27 de l'ordre du jour**

**Informations du Maire et des Adjointes**

**Madame Valérie MEYER**

Repair Café Vélos : un atelier d'autoréparation de vélos a été créé en collaboration avec l'Association Loisirs Rixheim Vélos. Madame MEYER remercie son Président M. HASSEL. La première séance d'autoréparation aura lieu samedi 10 avril 2021 de 9h à 11h30.

**Point 28 de l'ordre du jour**

NEANT

=====  
**Madame le Maire lève la séance à 20h40**

## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 et du 11 février 2021

### **FINANCES**

3. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020
4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020
6. Vote des taux de fiscalité
7. Approbation du Budget Primitif 2021
8. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement
9. Attribution de subventions
10. Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement
11. Convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association Sportive Sociale et Culturelle d'Ile-Napoléon – année 2021
12. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont – année 2021
13. Convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim – année 2021
14. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball
15. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'association ASER Volley-Ball
16. Conventions de partenariat entre la Ville de Rixheim et d'autres associations sportives
17. Remboursement de frais à un tiers

### **INTERCOMMUNALITE**

18. Pacte de gouvernance Mulhouse Alsace Agglomération

## **URBANISME**

19. Convention de financement des travaux d'extension du réseau électrique rue de l'Île Napoléon, au moyen d'un projet urbain partenarial (PUP)

## **ENVIRONNEMENT**

20. Programmation des projets à caractère environnemental (GERPLAN)
21. Convention de mise à disposition d'un terrain communal à usage de jardin partagé entre la Ville et l'association « Jardin d'Etang »

## **JURIDIQUE / FONCIER**

22. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020
23. Acquisition de parcelles – régularisation foncière
24. Constitution d'une servitude de cour commune – complément à la délibération du 11 février 2021
25. Indemnité de logement aux ministres des cultes
26. Convention de prêt d'œuvres
  
27. Informations du Maire et des Adjoints
28. Divers

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil Municipal du 25 mars 2021**

<b>BAECHTEL Rachel</b> <i>Maire</i>	<b>MATHIEU-BECHT Catherine</b>	<b>KIMMICH Jean</b>
<b>HERBAUT Barbara</b>	<b>WOLFF Philippe</b>	<b>LOUIS Maryse</b>
<b>NYREK Patrice</b>	<b>MEYER Valérie</b>	<b>PISZEWSKI Richard</b>
<b>ADAM Marie</b>	<b>EHRET Christophe</b>	<b>THOMAS Dominique</b>
<b>MARCUZ Adriano</b>	<b>ACKER Sophie</b>	<b>GIRONA André</b>
<b>WAESELYNCK Eddie</b>	<b>SPADARO Raphaël</b>	<b>DREYFUS Alain</b>
<b>TRANCHANT Bruno</b>	<b>BOUTHERIN Patrick</b>	<b>DURINGER Michèle</b>
<b>TINCHANT-MERLI Isabelle</b>	<b>LEVY Guileine</b>	<b>SEYHAN Miné</b>
<b>KATZ-BETENCOURT Nathalie</b>	<b>HAYE Ludovic</b>	<b>BECHT Olivier</b>

<b>BAYRAM Bilge</b>	<b>FLESCH Véronique</b>	<b>MICODI Bérengère</b>
<b>BURGY Sébastien</b>	<b>DURRWELL Alexandre</b>	<b>SCHERRER Lucas</b>